



Les pêcheurs de loisir souhaitent des mesures efficaces et justes pour protéger le bar européen

Le 14 avril 2015, le forum du Parlement européen pour la pêche de loisir et de l'environnement aquatique a accueilli plus de 40 participants à un événement intitulé « la pêche récréative du bar et sa gestion à long terme ». La gestion durable du bar est de la plus haute importance pour les pêcheurs de loisir de l'Union européenne ainsi que pour le secteur économique qui repose sur leurs activités.

La députée européenne Norica Nicolai, présidente du forum, a prononcé les mots de bienvenue à cette conférence, présidée par le député européen Alain Cadec, président de la commission pêche du Parlement européen. M. Cadec a présenté les recommandations scientifiques du CIEM (Centre international pour l'exploration de la mer) sur l'état dramatique du stock de bar dans l'Atlantique nord-est. Il a rappelé qu'une bonne gestion de la pêche du bar devait être fondée sur un dialogue entre les pêcheurs de loisir et les professionnels.

M. Jean-Claude Bel, CEO de l'association européenne des fabricants et grossistes de matériel de pêche sportive EFTTA (European Fishing Tackle Trade Association), a souligné que dans certains pays l'emploi et les gains économiques générés par les 25 % de bar capturés par les pêcheurs de loisir sont jusqu'à 75 % plus élevés que pour la pêche commerciale. « La pêche récréative devrait être traitée de façon équitable et son poids socio-économique reconnu. »

M. Jean Kiffer, président de la FNPPSE, organisation française des plaisanciers et pêcheurs en mer, membre de l'alliance européenne des pêcheurs de loisir EAA (European Anglers Alliance), a présenté la situation de la pêche de loisir en France. Il a demandé que les mesures de contrôle à l'encontre des braconniers soient renforcées. Il a aussi réclamé l'interdiction de la pêche du bar pendant la saison de reproduction, dans toutes les zones et pour tous les pêcheurs ainsi que la généralisation de la taille minimale de capture à 42 cm.

Les autres membres de l'EAA présents sont allés dans le même sens. Compte tenu du poids économique respectif de la pêche de loisir et de la pêche professionnelle, plusieurs pays se sont clairement prononcés pour une bande côtière réservée à la seule pêche de loisir.

M. Bernhard Friess, directeur à la DG MARE de la Commission européenne, a déclaré que la commission a pris la décision exceptionnelle d'introduire des mesures d'urgence en janvier 2015 pour faire face à cette situation alarmante. Elle va maintenant proposer aux États membres de l'Union européenne de nouvelles limites de capture pour toutes les pêcheries commerciales ainsi qu'une augmentation de la TMD à 42 cm. La commission prépare également une proposition de plan de gestion à long terme pour les pêcheries de bar du Nord et du Sud de l'Atlantique. Ce plan devra être adopté par le Parlement et le Conseil européens. Ces annonces ont été chaleureusement accueillies par les représentants des pêcheurs de loisir.

Après un débat animé entre le public et les 10 députés présents, l'événement a été conclu par le député européen, Richard Corbett, qui a lancé un appel pour des mesures équitables qui doivent principalement concerner la pêche commerciale puisque c'est à elle que revient le rôle principal dans la préservation de cette espèce emblématique. « Les pêcheurs de loisir accepteront d'être limités dans leurs activités tant qu'ils ne seront pas les seuls à faire des sacrifices. »

Extraits du communiqué EAA

